



## que dois je faire maintenant?

Par **denisbuk**, le **11/09/2012** à **13:55**

bonjour,voila mon cas:le 07 aout dernier debut de la map conservatoire,le 16 aout entretien prealable avec un personel syndiqué et depuis j attend la lettre AR:1er: que faire s il me l envoie pas ou qu il depasse le delai d 1 mois 2eme: dois je reprendre le travail mais a quelle date sachant que l entretien etait le 16 aout et le 16 septembre est un dimanche.merci cordialement.

Par **P.M.**, le **11/09/2012** à **15:52**

Bonjour,

L'employeur a effectivement un mois pour signifier sa décision après l'entretien préalable, d'il ne le fait pas cela induit qu'il aura renoncé à toute sanction et donc que vous pouvez reprendre le travail en l'occurrence à compter du 17 septembre...

S'il ne vous licencie pas pour faute grave, il doit vous payer la période de mise à pied conservatoire...

C'est sensiblement la même réponse que dans [ce sujet](#) que vous auriez pu poursuivre...